

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 avril 2026

N°024/16-04-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 1

Procurations : 0

Date de convocation: 10 avril 2026

Date d'affichage: 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Marvin SOULIÉ, Florence CASTANIER, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Sophie MARTIN-DEQUEKER, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Néant.

Absents :

Franck VOLTA

Secrétaire de séance : Jacques SERVEL**AFFAIRE N° 19****Débat d'Orientation Budgétaire/Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 - Présentation**

Monsieur le Maire expose :

Conformément au Décret N°2016-841 du 24 Juin 2016 pris pour l'application de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) n°2015-991 du 7 août 2015 relative au renforcement du contenu du rapport d'orientations budgétaires, les nouvelles dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisent que les Communes de 3500 habitants et plus doivent débattre sur un rapport, établi par l'exécutif, relatif aux orientations budgétaires, aux engagements pluriannuels, à des informations sur la structure et la gestion de la dette ainsi qu'aux évolutions des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel. Ce débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'un rapport d'orientations budgétaires. Il est pris acte de ce débat et de ce rapport par une délibération.

Ainsi, par son vote, le Conseil Municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport précité.

Le ROB est présenté en séance.

Signature

Cachet



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire ;
- de dire qu'il a été transmis aux membres du Conseil Municipal dans les délais règlementaires ;
- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre le rapport à Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole dans les 15 jours suivants la tenue du débat ;
- de charger Monsieur le Maire de mettre à disposition du public le rapport dans les 15 jours suivants la tenue du débat ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable de la Métropole ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait, certifié conforme

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Jacques SERVEL



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs

Signature

Cachet

